

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130516-2013\_B179-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2013  
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B179**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au Marché de travaux n°12M024 de réhabilitation des rues Comte et Langevin sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence**

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguiilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_12**

**BUREAU DU 16 MAI 2013**

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteur : Catherine RIVET-JOLIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au Marché de travaux n° 12M024 de réhabilitation des rues Comte et Langevin sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence**

**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation des rues Comte et Langevin sur le Pôle d'Activités d'Aix. En phase travaux, il s'est avéré nécessaire d'ajouter un candélabre. L'adjonction de ce matériel induit une augmentation de 1.641,50€ HT, soit un pourcentage de 1,94% et nécessite la passation d'un avenant pour le titulaire du lot 2 – marché N°12M024.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa compétence réhabilitation des zones d'activités, la Communauté s'est engagée dans la requalification des rues Auguste Comte et Paul Langevin sur le Pôle d'Activités d'Aix. Par délibération n°2010\_B030 du 4 février 2010, le Bureau Communautaire validait le programme et l'enveloppe budgétaire correspondante.

Par délibération 2012-B315 du 11 octobre 2012, le Bureau Communautaire autorisait la signature du marché du marché n°12M023 – lot 1 - Voirie/réseaux divers à la société EUROVIA pour un montant global et forfaitaire de 480.582,51€ HT et du marché n°12M024 – lot 2 – Eclairage Public à la société INEO SUD EST pour un montant global et forfaitaire de 84.713,10€ HT.

Cependant, au cours de la phase chantier, il est apparu que le nombre de candélabres à remplacer, initialement comptabilisé dans le dossier de consultation des entreprises, était erroné et qu'un candélabre situé en haut de la rue Paul Langevin avait été oublié.

La commune d'Aix-en-Provence, compétente pour la maintenance et l'entretien de ce type de matériel a donc sollicité la Communauté du Pays d'Aix afin que l'ensemble des candélabres présente une totale cohérence en vue de leur entretien ultérieur, comme cela avait été prévu dans le programme initial.

L'ajout de ce candélabre entraîne donc une augmentation du marché attribué à l'entreprise INEO RESEAUX SUD EST de 1.641,50€ HT, soit une augmentation de 1,94% par rapport à la totalité du marché.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de faire évoluer le marché n° 12M024 de la manière suivante :

Montant initial du marché	84.713,10€ HT
Montant de l'avenant	1.641,50€ HT
Nouveau montant du marché	86.354,60€ HT

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment L.5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2010\_B030 du Bureau Communautaire du 4 février 2010 validant le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération ;

VU la délibération n°2012\_B315 du Bureau Communautaire du 11 octobre 2012 autorisant la signature des marchés n°12M023 – lot 1 - Voirie/réseaux divers à la société EUROVIA et n° 12M024 – lot 2 – Eclairage Public - à l'entreprise INEO RESEAUX SUD EST.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché 12M024 – lot 2 – Eclairage Public - réhabilitation des rues Comte et Langevin sur le pôle d'activités d'Aix, pour un montant de 1641,50€ HT (+ 1,94%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et à prendre toute décision ou tout acte propre à assurer la pleine exécution de cet avenant ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire : 3C 90 opération 305 - Autorisation de Programme 2009/1 de la section d'investissement du budget de la CPA.



## **COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

### **POLE D'ACTIVITES**

**REHABILITATION DES RUES Paul LANGEVIN ET Auguste COMTE**

### **AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

**N° 12M024 du 3 décembre 2012**

**Titulaire : INEO RESEAUX SUD EST**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°12M024  
REHABILITATION DES RUES Paul LANGEVIN et Auguste COMTE  
Pôle d'activités d'Aix**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**La Société INEO RESEAUX SUD EST**  
**Agence Alpes Provence**

Domiciliée au **24, bd de l'Europe – 13127 VITROLLES**

Immatriculée au RCS de LYON sous le n°409 899 143

Représentée par M. Pascal MESQUIDA  
Dûment habilité à cet effet

**D'autre part,**

Marché n° 12M024

Date de notification du marché : 3 décembre 2012

Montant H.T. du marché initial : 84.713,10 €H.T

Nouveau montant du marché : 86.354,60 €H.T

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

### Etant préalablement exposé que :

Dans le cadre de la réhabilitation des rues Paul Langevin et Auguste Comte sur le pôle d'activités d'Aix, il s'est avéré nécessaire d'ajouter un candélabre.

En effet, la commune d'Aix-en-Provence, compétente pour l'entretien de ce type de matériel, a sollicité la Communauté du Pays d'Aix afin que l'ensemble des candélabres présente une totale cohérence dans le cadre de l'entretien ultérieur, comme cela avait été prévu dans le programme initial. Le nombre de candélabres passe donc de 17 à 18.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération la fourniture et la pose d'un candélabre supplémentaire, y compris la fourniture et la pose d'une chambre de tirage 400x400, la confection d'un nouveau massif. Le montant du marché est augmenté.

L'augmentation du nombre de candélabre n'aura pas d'incidence sur le délai initial des travaux.

### **ARTICLE 2 - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Des modifications ont été apportées par des plus et moins-values, à savoir :

#### PLUS VALUES :

N° Art	Désignation	UN	Quantité	Prix Unitaire HT	Total HT
3.6	Fourniture et pose de chambre de tirage 400x400 pour éclairage public	u	1,00	295,50€	295,50€
3.7	Fourniture et pose de candélabres y compris confection d'un nouveau massif	u	1,00	1 566,30€	1 566,30€

#### MOINS VALUES :

3.11	Raccordement sur réseaux existants	u	-1,00	220,30€	-220,30€
------	------------------------------------	---	-------	---------	----------

Les postes concernés par l'avenant sont modifiés comme suit dans la DPGF du marché :

#### **Marché initial :**

N° Art	Désignation	UN	Quantité	Prix Unitaire HT	Total HT
3.6	Fourniture et pose de chambre de tirage 400x400 pour éclairage public	u	24,00	295,50€	7 092,00€
3.7	Fourniture et pose de candélabres y compris confection d'un nouveau massif	u	17,00	1.566,30€	26 627,10€
3.11	Raccordement sur réseaux existants	u	4,00	220,30€	881,20€

**Marché modifié avec avenant n°1**

N° Art	Désignation	UN	Quantité	Prix Unitaire HT	Total HT
3.6	Fourniture et pose de chambre de tirage 400x400 pour éclairage public	u	25,00	295,50€	7 387,50€
3.7	Fourniture et pose de candélabres y compris confection d'un nouveau massif	u	18,00	1.566,30€	28 193,40€
3.11	Raccordement sur réseaux existants	u	3,00	220,30€	660,90€

La totalité de la nouvelle DPGF est jointe en annexe au présent avenant.

**ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

<b>Montant initial du Marché</b>	<b>84.713,10 € HT</b>
<b>Montant de l'avenant</b>	<b>1.641,50 € HT</b>
<b>Nouveau Montant du Marché</b>	<b>86.354,60 € HT</b>

Ce qui représente une augmentation du marché de 1,94 %.

**ARTICLE 4 – DELAIS**

Le délai de réalisation des travaux du marché n°12M024 de 7 mois reste inchangé.

**ARTICLE 5 - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

**ARTICLE 6 - SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

**ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A \_\_\_\_\_, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

A Aix en Provence, le

Pour le Président de la CPA et par délégation,  
Le Vice-Président délégué au Développement  
Economique et à la Coordination des Actions de  
Développement des Zones d'Activités

(signature et cachet de la société)

**Roger PELLENC**

**Communauté du Pays d'Aix**  
Requalification de la voirie et des trottoirs  
Rue Langevin / Rue Comte

**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire lot N°2**

N°	DESIGNATION DU PRIX ET PRIX EN LETTRES	Unités	Quantités marché initial	Nouvelles Quantités avec avenant n°1	Prix U. (€)	MONTANT
<b>1- Installations de chantier et signalisation</b>						
1.1	<p>Etudes d'exécution Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement de l'ensemble des notes de calculs, plan de calepinage et plans d'exécution des ouvrages définitifs, y compris rectifications et mises à jour éventuelles,</li> <li>Il comprend :</li> <li>- l'ensemble des notes de calculs, plan de calepinage et plans d'exécutions des ouvrages nécessaires à la bonne réalisation du chantier,</li> </ul> <p>Ce forfait sera rémunéré de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % à la fin de la période de préparation,</li> <li>- 25 % après visa par le maître d'œuvre de tous les plans d'exécution,</li> <li>- la solde après remise du dossier de récolement.</li> </ul> <p>L'achèvement des études d'une phase correspond à la date à laquelle le maître d'œuvre aura visé sans réserve, l'ensemble des plans correspondants. LE FORFAIT :</p>	FT	1,00	1,00	1 600,80	1 600,80
1.2	<p>Signalisation temporaire Ce prix rémunère :</p> <p>La signalisation temporaire, pendant toute la durée des travaux, suivant les prescriptions en vigueur et les indications complémentaires données par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Il concerne les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signalisation d'approche, de position et de fin de prescription,</li> <li>- signalisation lumineuse clignotante ou à défilement,</li> <li>- signalisation horizontale délimitant les voies de circulation en cours de chantier.</li> <li>- signalisation directionnelle éventuelle</li> </ul> <p>Tous les panneaux et signaux seront rétro réfléchissants de classe 2 et solidement fixés sur des supports stables pouvant être lestés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture, transport, déchargement et mise en place des panneaux et dispositifs de signalisation,</li> <li>- les modifications de signalisation, nécessités par l'évolution du chantier ou les interruptions de travaux,</li> <li>- le repliement définitif en fin de travaux ainsi que l'effacement de la signalisation horizontale temporaire.</li> </ul> <p>Le matériel fourni par l'entreprise sera en très bon état et restera sa propriété. Il en assume seul les risques de perte et de dégradation éventuelle. LE FORFAIT :</p>	FT	1,00	1,00	300,00	300,00
1.3	<p>Signalisation et gestion de la circulation par moyens manuels Ce prix rémunère :</p> <p>En sus de la signalisation temporaire, la mise en place et les sujétions de fonctionnement d'un dispositifs d'alternats de circulation par piquets K10a actionnés manuellement par deux agents minimum spécialement affectés à cette tâche.</p> <p>Il s'applique à la demi-journée effective de fonctionnement. LA DEMI-JOURNEE :</p>	1/2j	10,00	10,00	60,00	600,00
<b>2- Travaux préparatoires</b>						
2.3	<p>Dépose des 19 candélabres Définition générale :</p> <p>Ce prix concerne le déplacement d'ouvrages existants situés dans les emprises en vue d'être restitués dans le cadre du projet ou par ailleurs, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dépose soignée des éléments, matériels et accessoires,</li> <li>- leur mise en dépôt ou transport et stockage en un lieu désigné par le Maître d'œuvre,</li> <li>- la démolition du béton de pose ou de fondation et l'évacuation des produits à la décharge,</li> <li>- les terrassements en terrain de toutes natures et évacuation des déblais excédentaires à la décharge,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux GNT 0/31,5 et matériels nécessaires à l'opération remblaiement et de compactage,</li> <li>- la remise en état des lieux,</li> <li>- les candélabres déposés restent la propriété de la ville,</li> </ul> <p>LE FORFAIT :</p>	Ft	1,00	1,00	1 688,90	1 688,90
<b>3- Réseau éclairage</b>						
3.1	<p>Terrassement pour tranchée pour réseaux Ce prix rémunère au m3 mas terrassements en déblais en terrains de toutes natures réalisés à la main ou à l'engin pour la pose de réseaux sacs ou humides et la construction d'ouvrages divers quelle que soit la largeur et la profondeur de la tranchée et l'évacuation ( la décharge des déblais extraits,</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implantation des réseaux et les piquetages complémentaires,</li> <li>- les déblais proprement dits, extraction quel qu'en soit le mode, la nature des terrains et l'encombrement du sous-sol,</li> <li>- l'étalement et le blindage,</li> <li>- la protection contre les eaux de toutes natures pendant l'exécution des déblais extraits y compris les sujétions de pompage,</li> <li>- les sujétions relatives à la traversée d'ouvrages souterrains existants ainsi que leur éventuelle remise en état,</li> <li>- l'assainissement de la surface de travail,</li> <li>- le réglage et le compactage du fond de fouille,</li> <li>- le chargement sur le camion, le transport et l'évacuation des déblais extraits, ainsi que les frais de décharge éventuels (acquiescement des taxes),</li> <li>- les mesures nécessaires à la circulation des riverains ou utilisateurs et la mise en place de passerelles pour rétablissement d'accès provisoires,</li> <li>- le balisage des tranchées,</li> </ul> <p>Les surlargeurs pour regards et ouvrages seront définies par différence entre les largeurs type de tranchées et les largeurs hors tout des regards et ouvrages augmentées de 1,00, Il ne sera pas tenu compte de sur largeur pour la mise en place de blindages, le prix devra tenir compte des surlargeurs pour blindage.</p> <p>Le volume pris en compte sera limité forfaitairement à celui calculé d'après les largeurs théoriques de la tranchée en supposant les parois de la fouille verticales, Il ne sera pas tenu compte du foisonnement, LE METRE CUBE :</p>	m3	330,00	330,00	64,80	21 384,00
3.2	<p>Remblaiement en GNT 0/31,5 Ce prix rémunère au mètre cube géométrique en place, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux d'apport pour le remblaiement des tranchées conformément aux prescriptions des services concédés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les études d'agrément,</li> <li>- la fourniture à pied d'œuvre des matériaux,</li> <li>- la mise en œuvre par couches compactées, conforme aux prescriptions du CCTP,</li> <li>- la protection contre les eaux de ruissellement y compris l'exécution et l'entretien des dispositifs d'évacuation.</li> </ul> <p>Le volume des remblais pris en compte sera le volume théorique du vide à remblayer, déduction faite du volume occupé par la canalisation, Le coût des remblais des surlargeurs dues aux blindages et étalements éventuels devra être incorporé dans ce prix LE METRE CUBE :</p>	m3	255,00	255,00	20,70	5 278,50
3.3	<p>Fourniture et pose en tranchée commune de 2 fourreaux éclairage public Janoène aluillé ou similaire diamètre 90 rouge, Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture, le transport et la pose en tranchée ouverte de 2 fourreaux de l'éclairage public pour passage de câbles,</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le piquetage,</li> <li>- la fourniture, la pose, le transport, le déchargement, le stockage,</li> <li>- la fourniture et la pose du lit de pose en sable 0/2, la pose en fond de fouilles,</li> <li>- la déroulage et l'alignement des 2 fourreaux,</li> <li>- la fourniture et la pose de grillage avertisseur rouge,</li> <li>- les sujétions de franchissement des réseaux existants, y compris les fourreaux sous béton pour traversée de chaussée,</li> <li>- les surlongueurs pour les remontées vers les candélabres, les coupes et le raccordement aux ouvrages,</li> </ul> <p>AU METRE LINEAIRE</p>	m1	685,00	685,00	9,70	6 644,50

**Communauté du Pays d'Alx**  
**Requalification de la voirie et des trottoirs**  
**Rue Langevin / Rue Comte**

**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire lot N°2**

N°	DESIGNATION DU PRIX ET PRIX EN LETTRES	Unités	Quantités marché Initial	Nouvelles Quantités avec avenant n°1	Prix U. (€)	MONTANT
3,4	Fourniture et pose en tranchée commune de câble cuivre nu 25mm2 de mise la terre, Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture, le transport à pied d'œuvre et le déroulage de câblette de cuivre nu de section 25mm2 en fond de fouille, y compris le raccordement à la carcasse du support et au piquet de terre de chaque massif, AU METRE LINEAIRE	m	885,00	885,00	3,10	2 123,50
3,5	Fourniture et pose de câble triphasé non armé 5G16 mm2 pour éclairage public, Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture, le transport à pied d'œuvre et le déroulage du câble type U 1000 R2V5G16 sous fourreau, AU METRE LINEAIRE	m	685,00	685,00	11,70	8 014,50
3,6	Fourniture et pose de chambre de tirage 400x400 pour éclairage public, Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation de regard de tirage pour réseaux câblés, Ce prix comprend : - les terrassements supplémentaires en sur largeur des tranchées, - l'évacuation des déblais à la décharge, - la confection de l'ouvrage de profondeur 0,80m, - le raccordement des gaines, - le ragréage autour des pénétrations, - la fourniture et la pose d'un tampon hydraulique, A L'UNITE	U	24,00	25,00	295,50	7 387,50
3,7	Fourniture et pose de candélabres y compris confection d'un nouveau massif, Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de candélabres d'une hauteur de feu de 7m avec porte de visite à charnière latérale visible, Le mât sera cylindro-conique dont l'épaisseur de 4 mm minimum, Ce prix comprend : - les fouilles et l'évacuation des déblais en décharge, - la fourniture, le transport, la mise en place de béton dosé à 350kg/m3, - la mise en place de l'igès de scellement à l'aide de gabarit, - la fourniture et la pose des fourreaux de pénétration diam90 diam 16, - la fourniture et la pose d'un mât cylindro-conique, - la fourniture et la pose de bouchons pré-remplis de graisse pour protection des tiges de scellement et des écrous, - la fourniture et la pose de la lanterne toute équipée, prête à fonctionner avec ampoule 150w SHP de classe 1, - la fourniture et la pose ainsi que le câblage en pied de candélabres de coffret de classe II, - la fourniture et la mise en œuvre d'une peinture bitumineuse en pied de mât pour protection contre la corrosion, - les raccordements, - les essais, A L'UNITE	u	17,00	18,00	1 566,30	28 193,40
3,8	Dépose de l'armoire Ce prix rémunère tous les travaux et les fournitures nécessaires à la dépose de l'armoire; Il comprend : - la fourniture, la dépose, le transport, le déchargement, le stockage, - tous travaux nécessaires à la dépose soignée de l'armoire, - les reprises des raccordements étanches et pénétration dans le poste transfo, - toutes sujétions possibles, A L'UNITE	u	1,00	1,00	46,40	46,40
3,9	Fourniture et raccordement de l'armoire d'éclairage, Ce prix rémunère tous les travaux et les fournitures nécessaires au raccordement du câble sur l'armoire, Il comprend : - la fourniture, la pose, le transport, le déchargement, le stockage, - tous travaux de perçement, - le raccordement étanche et pénétration dans le poste transfo, A L'UNITE	u	1,00	1,00	1 147,10	1 147,10
3,10	Raccordement sur poste de transformation, Ce prix rémunère, à l'unité, le raccordement et l'alimentation en électricité au poste transformateur, Le prix comprend : - la fourniture et la mise en œuvre des pièces nécessaires au raccordement, - tous travaux de perçement, - le raccordement étanche et pénétration, - le raccordement du nouveau câble (rémunéré par ailleurs), - la mise sous tension du réseau, Ces travaux seront exécutés suivant les consignes des techniciens d'ERDF et du bureau de contrôle affecté à l'opération par le maître d'ouvrage, Ce prix s'applique à l'unité et consiste au raccordement à l'intérieur du poste, A L'UNITE	U	1,00	1,00	46,40	46,40
3,11	Raccordement sur réseaux existants, Ce prix rémunère, à l'unité, l'exécution de chambre de tirage normalisée, Ce prix comprend : - les terrassements supplémentaires en sur largeur des tranchées, - la pénétration des fourreaux, - l'évacuation à la décharge des déblais de toutes natures, - le ragréage atppl des pénétrations (masque), - la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'appareillage conforme aux prescriptions des services concédés, A L'UNITE	u	4,00	3,00	220,30	660,90
3,12	Certificat de conformité par bureau de contrôle agréé, Ce prix rémunère : - l'exécution d'essais divers, - le compte-rendu des résultats, LE FORFAIT	FT	1,00	1,00	527,60	527,60
4,1	Plan de récolement. Ce prix rémunère la fourniture des documents de récolement. Il comprend : - l'exécution des plans de récolement tels que définis dans le CCTP - la remise des notes de calculs et plans conformes à l'exécution après achèvement des ouvrages. LE FORFAIT :	FT	1,00	1,00	617,70	617,70
4,2	Essais divers Ce prix rémunère notamment : - l'exécution d'essais divers d'étanchéité, - l'exécution d'essais à la plaque par un organisme indépendant dont le nombre et la localisation seront précisés par le Maître d'Œuvre - la mise à disposition d'un camion 6 x 4 chargé - le compte-rendu des résultats LE FORFAIT :	FT	1,00	1,00	92,90	92,90
<b>Nouveau Montant total HT avec avenant n°1</b>						<b>86 354,60 €</b>

**2013\_B179**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au Marché de travaux n°12M024 de réhabilitation des rues Comte et Langevin sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**29 MAI 2013**